

COMMUNE DE CELLETES - CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021 COMPTE-RENDU

PRESENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Christian TERNOIR, Françoise LE LAY, Lysiane AUBERT, Marie TERNOIR, Christelle CRUCHON, Philippe PAPON, Blandine CASSAGNE, Frédéric FOUCHEREAU, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Jérôme LEPAGE, Grégory JOUZEAU, Victor KHAMCHANH, Dominique BOURGET, Denis LEGENDRE, Isabelle MASTON, Laurence PÉRAL, Marie WACQUEZ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Hélène SAUVE et M. Hervé DARGAISSE

Procurations de : Mme Hélène SAUVE à Mme Annick BARRE.

Secrétaire de séance : M. Patrick GERMAIN.

Délibération 2021-28 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'EGLISE ET DE LA RUE DE BEAUREGARD : ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'attribuer** le marché de l'aménagement de la rue de l'Eglise et de la rue de Beauregard à l'entreprise **EUROVIA CENTRE LOIRE** sis rue de la Creusille 41000 BLOIS pour un **montant total de l'opération de 1 016 908.00 € H.T** soit 1 220 289.60 € T.T.C intégrant la répartition suivante :
 - **Voirie et génie civil – réseaux secs – payeur COMMUNE DE CELLETES** :
 - Montant H.T : 744 951.00 €
 - TVA : 148 990.20 €
 - Montant T.T.C : 893 941.20 €
 - **Eau potable – payeur Communauté d'Agglomération de Blois – AGGLOPOLYS** :
 - Montant H.T : 165 406.00 €
 - TVA : 33 081.20 €
 - Montant T.T.C : 198 487.20 €
 - **Eaux usées – payeur Communauté d'Agglomération de Blois – AGGLOPOLYS** :
 - Montant H.T : 6 815.00 €
 - TVA : 1 363.00 €
 - Montant T.T.C : 8 178.00 €
 - **Eaux pluviales – payeur Communauté d'Agglomération de Blois – AGGLOPOLYS** :
 - Montant H.T : 81 726.00 €
 - TVA : 16 345.20 €
 - Montant T.T.C : 98 071.20 €
 - **GIEP (Gestion intégrée des eaux pluviales) – payeur Communauté d'Agglomération de Blois – AGGLOPOLYS** :
 - Montant H.T : 18 010.00 €
 - TVA : 3 602.00 €
 - Montant T.T.C : 21 612.00 €

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, du marché d'aménagement de la rue de l'Eglise et de la rue de Beauregard avec **l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE** sis rue de la Creusille 41000 BLOIS pour un **montant total de l'opération de 1 016 908.00 € H.T** soit 1 220 289.60 € T.T.C.

Délibération 2021-29 : DECISIONS RELATIVES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente des deux propriétés présentées.

A CELLETES, le 2 avril 2021

Le Maire, Joël RUTARD

Affiché le 2 avril 2021

